



# BOÎTE À OUTILS D'AUTOÉVALUATION :

**ANALYSE DES DÉFIS ET OPPORTUNITÉS RELATIFS  
À LA MISE EN PLACE D'UN SOUTIEN HOLISTIQUE  
EN FAVEUR DES PERSONNES SURVIVANTES  
DE VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS**

## DOCUMENT DE CADRAGE

### 1. Présentation générale

Ce document accompagne [la boîte à outils d'autoévaluation](#) de l'Initiative Mondiale pour la Justice, la Vérité et la Réconciliation (GIJTR) concernant l'analyse des défis et des opportunités relatifs à la mise en place d'un soutien holistique en faveur des personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits.

La boîte à outils d'autoévaluation met à la disposition des organisations de la société civile et des réseaux de personnes survivantes les outils nécessaires pour analyser l'efficacité de leur réponse aux besoins holistiques des personnes survivantes en termes de vérité, justice et guérison dans leur contexte spécifique et de s'en servir pour guider leurs stratégies, activités et programmes à venir. Reconnaissant la diversité et l'interconnexion des besoins et des priorités des personnes survivantes en matière de vérité, justice et guérison, la boîte à outils d'autoévaluation offre aux organisations un cadre pour appréhender les besoins immédiats et à long terme des personnes survivantes, ainsi que l'évolution potentielle de ces besoins avec le temps.

S'appuyant sur l'expérience de la GIJTR qui, depuis une décennie, soutient les communautés sortant d'un conflit, la boîte à outils aborde le sujet du soutien holistique en faveur des personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) sous l'angle de la justice transitionnelle, en tenant compte des besoins des personnes survivantes en matière de vérité, justice, réparation, garantie de non-répétition et de mémoire. Sachant que les organisations de la société civile et les réseaux de personnes survivantes qui utilisent cette boîte à outils d'autoévaluation peuvent avoir des degrés de familiarité variés avec les processus et le vocabulaire de la justice transitionnelle, l'objectif du présent document est d'explorer les concepts de justice transitionnelle – du point de vue et à partir de l'expérience de la GIJTR, et de proposer des définitions

pour les termes et concepts clés employés dans l'ensemble de l'outil d'autoévaluation. Constatant que l'élaboration de mécanismes formels de justice transitionnelle peut s'étendre sur de nombreuses années et est tributaire de la volonté politique, nous avons inclus des exemples d'initiatives de justice transitionnelle, tant formelles qu'informelles, issues de divers horizons.

## **2. Introduction à l'approche adoptée par la GIJTR pour soutenir les personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits**

**Les VSLC sont une forme de violence basée sur le genre, résultant directement ou indirectement d'un conflit, et infligée à un individu ou à un groupe en raison de leur sexe ou de leur genre. Définie par les Nations Unies comme « le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le mariage forcé, ainsi que toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable perpétrés contre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons »<sup>1</sup>, les VSLC sont endémiques dans les zones touchées par les conflits et les crises humanitaires.**

Les éléments moteurs et les formes de VSLC varient selon les zones concernées : dans certains contextes, elles sont utilisées par les belligérants pour poursuivre des objectifs stratégiques, militaires ou organisationnels ; dans d'autres, l'effondrement de l'État de droit et de systèmes de protection crée un environnement dans lequel les auteurs (qui ne sont pas nécessairement des parties en conflit) peuvent plus facilement commettre des violences opportunistes.

Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les VSLC en tant que forme de violence fondée sur l'inégalité entre les genres. Ainsi, selon le rapport annuel de 2022 du Secrétaire général des Nations Unies sur cette question, les femmes et les filles représentaient plus de 94 % des cas signalés. Bien que la recherche sur l'incidence des VSLC à l'encontre des hommes soit extrêmement limitée, les études suggèrent que le phénomène est répandu. Par exemple, une enquête transversale à partir d'un échantillonnage en grappes aléatoires basée sur la population et menée au Libéria en 2008 a révélé que 32,6 % des hommes anciens combattants ont été exposés à des violences sexuelles. Environ un tiers des anciens combattants adultes a subi des violences sexuelles, contre seulement 7 % des hommes non impliqués dans les combats. Les soldats ou les rebelles étaient souvent identifiés comme les principaux auteurs des violences sexuelles commises à l'encontre des hommes libériens (combattants ou non)<sup>2</sup>. Selon des études menées au Sri Lanka, on estime que de 9 à 21 % des hommes ont été victimes d'une forme ou une autre de VSLC pendant la guerre civile ethnique qu'a connu le pays<sup>3</sup>.

Pour toutes les personnes, quel que soit leur genre, de multiples obstacles entravent le processus de signalement. Parmi ceux-ci, on retrouve la stigmatisation, des mécanismes non sécurisés de signalement, et des normes sociales néfastes qui conduisent

### **Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation**

En 2014, la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC) a lancé l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR), un consortium de neuf organisations internationales visant à proposer des approches globales, intégratives et multidisciplinaires aux questions de vérité, de justice et de réconciliation. La GIJTR travaille principalement avec les populations locales, les organisations de la société civile (OSC), les survivants et les gouvernements pour développer une justice transitionnelle collaborative, centrée sur les victimes et collaborative, et axée sur la dignité, le respect, l'inclusion et la transparence dans les sociétés sortant d'un conflit ou d'une période de régime autoritaire. Depuis sa création, la GIJTR s'est engagée auprès de personnes de 78 pays, elle a travaillé avec 801 organisations locales de la société civile (OSC), mené 588 projets communautaires et soutenu 8 000 initiatives visant à lutter contre les violations des droits de la personne.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur [gijtr.org](https://gijtr.org).**



**GIJTR**  
Global Initiative for Justice  
Truth & Reconciliation

à fermer les yeux ou à tolérer la violence sexuelle au sein des institutions. En outre, les problèmes d'accès physique aux services et la crainte de représailles, que ce soit de la part des auteurs, de la famille ou de la communauté, contribuent à une sous-déclaration ou à l'absence de déclaration par le biais des canaux formels.

En outre, des difficultés spécifiques empêchent les hommes, les garçons, et les personnes de diverses orientations sexuelles, identités de genre, expressions de genre et caractéristiques sexuelles (OSIGEGCS) de signaler les faits, notamment les cadres juridiques qui ne les reconnaissent pas comme des victimes et/ou qui peuvent leur faire encourir des sanctions pénales s'ils dénoncent des crimes de violence sexuelle. Les chiffres sur l'incidence de ces violences doivent donc être considérés comme des estimations, et le nombre réel de victimes est vraisemblablement bien plus élevé.

L'impact durable des VSLC sur les personnes survivantes et leurs communautés requiert une réponse multisectorielle et pluridisciplinaire, englobant un accompagnement psychologique, médical, socio-économique et juridique. Le droit relatif aux droits humains établit que les victimes de violations flagrantes des droits humains ont droit à un accompagnement psychosocial ainsi qu'à d'autres mesures d'atténuation<sup>4</sup>, et il incombe aux États de satisfaire les besoins urgents et à long terme des personnes survivantes. Pourtant, dans la réalité, de nombreuses personnes survivantes à travers le monde luttent aujourd'hui pour avoir accès aux soins de base, sans parler de l'assistance durable nécessaire à leur réintégration dans leurs communautés et à la reconstruction de leurs vies.

Les personnes survivantes devraient avoir la possibilité d'accéder à la justice dans le cadre d'une réponse globale aux VSLC. La définition de la justice varie selon les pays, les régions et les personnes survivantes. Pour certaines personnes, cela peut signifier obtenir une reconnaissance officielle et publique de leurs souffrances ou porter l'effort sur un retour chez elles et la réintégration dans leur communauté. Pour d'autres, cela peut consister en l'obtention d'une indemnisation financière, ou dans l'établissement des responsabilités de leurs agresseurs devant la justice.

Au fil des dernières décennies, des progrès significatifs ont été accomplis en matière de condamnation des auteurs de VSLC devant les cours et tribunaux internationaux, hybrides et nationaux à travers le monde. La responsabilité des auteurs de VSLC demeure toutefois largement hors de portée et de nombreuses personnes survivantes sont contraintes de taire leurs expériences du fait d'un sentiment injustifié de honte, de la stigmatisation et de la crainte de l'impunité, tandis que leurs agresseurs conservent des postes de pouvoir. Non seulement les taux de condamnation sont extrêmement faibles, mais les personnes survivantes sont souvent blessées et traumatisées à nouveau en cherchant à établir les responsabilités, en raison de l'absence de protocoles centrés sur les personnes survivantes et de systèmes judiciaires pénaux qui relèguent leurs besoins au second plan<sup>5</sup>.

Le travail de la GIJTR repose sur la conviction qu'une paix durable dans les pays marqués par un passé violent ne peut être atteinte que si tous les membres de la société, en particulier les groupes marginalisés tels que les femmes, les minorités et les personnes survivantes de conflits, jouent un rôle central dans la reconstruction de leur pays. Tandis que certains mécanismes de justice transitionnelle ont omis d'engager pleinement les acteurs clés, privilégiant des démarches descendantes qui mettent en avant les vécus et opinions des personnes au pouvoir, la GIJTR met l'accent sur les connaissances et les expériences des personnes survivantes et des organisations de la société civile dans les communautés directement touchées par les conflits, tout en mettant à leur disposition des formations et des outils nécessaires pour cheminer vers la vérité, la justice et la réparation, au moyen d'un large éventail de dispositifs, formels et informels.

Dans cette optique, le soutien aux personnes survivantes de VSLC figure parmi les priorités de la GIJTR dans tous ses programmes. De l'assistance aux personnes survivantes des atrocités de Daech au Moyen-Orient à l'élaboration d'outils de formation des formateur·rices pour les praticien·nes des droits humains portant sur des sujets tels que les besoins spécifiques de réintégration des enfants nés à la suite de VSLC, la GIJTR a répondu aux besoins urgents et à long terme des personnes survivantes par le biais d'une gamme d'initiatives de justice transitionnelle.

Au **Bangladesh**, où près d'un million de membres de la communauté Rohingya vivent désormais en exil après avoir fui les persécutions de l'armée birmane, les partenaires de la GIJTR ont identifié et formé des femmes responsables de la documentation des violations des droits humains, préparant ainsi le terrain pour de futures missions d'établissement des faits menées par la communauté. Bien que les données sur les violences sexuelles après le coup d'État militaire soient limitées, dans son rapport de 2018 au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar a documenté des centaines de cas de femmes et de filles rohingyas violées, soumises à des viols collectifs ou d'autres formes de violences sexuelles dans l'État de Rakhine lors des « opérations de nettoyage » menées par l'armée en 2016 et 2017. La majorité des personnes réfugiées rohingyas résidant actuellement au Bangladesh sont des femmes et des enfants, parmi lesquels plus de 40 % ont moins de 12 ans. Les organismes internationaux qui ont mené des initiatives de documentation avec la communauté Rohingya ont généralement fait appel à des militants locaux intervenant uniquement en tant qu'interprètes ou « fixeurs ». Or, l'expérience de la GIJTR a révélé qu'il est beaucoup plus efficace de former des responsables de la documentation au sein de la communauté pour diriger ces initiatives. Contrairement aux efforts internationaux, les dispositifs de documentation menés localement et coordonnés par la société civile peuvent instaurer une confiance avec les personnes survivantes, toucher les communautés en marge des initiatives menées par les des organisations internationales externes et jeter les bases de processus de justice transitionnelle à venir. Les femmes et les filles étant souvent plus enclines à confier leurs expériences de violences à des animatrices, du fait des tabous culturels entourant les discussions sur les violences sexuelles, la formation de femmes responsables de la documentation s'est avérée essentielle à la collecte et à la préservation de leurs histoires.

En **Ukraine**, où les organisations auparavant peu rompues à la collecte et à l'analyse de preuves de VSLC font désormais face à une pression considérable pour mener cette tâche conformément aux normes internationales depuis l'invasion à grande échelle par la Russie en février 2022, les partenaires de la GIJTR ont mis en œuvre une démarche analogue, proposant formations et soutien psychosocial aux responsables de la documentation de la société civile. Dans un contexte où la peur de s'exprimer, liée à la stigmatisation, paralyse de nombreuses personnes survivantes, l'engagement des organisations ukrainiennes, qui sont en mesure de retourner régulièrement dans les mêmes localités pour tisser petit à petit une relation de confiance avec les témoins et les personnes survivantes, se révèle déterminant pour mettre au jour ces crimes, orienter les personnes survivantes vers des services d'accompagnement et contribuer aux efforts d'établissement des responsabilités.

En **Gambie**, les femmes ont été largement exclues de la participation aux consultations menées par l'État, qui ont précédé le lancement de la Commission vérité, réconciliation et réparation en 2018. Une fois mise en place, la commission n'a pas réussi à créer des espaces sécurisés qui permettraient aux femmes de témoigner, en dépit de nombreuses données probantes soulignant l'importance de garantir l'anonymat et la confidentialité aux femmes traumatisées ou victimes de violences, afin qu'elles puissent participer en toute sécurité aux processus d'établissement des responsabilités. L'expérience de la GIJTR souligne combien il est crucial d'intégrer les groupes marginalisés, notamment les femmes, dans les mécanismes de justice transitionnelle. En effet, en l'absence de participation à l'élaboration de ces processus, ces groupes ne sont pas en mesure de les faire avancer et ne s'y investissent pas non plus. En réponse à ce besoin pressant en Gambie, la GIJTR a collaboré avec son partenaire local *Women in Liberation and Leadership* afin d'organiser des « cercles d'écoute » réservés exclusivement aux femmes sur une période de trois ans, compilant les résultats et recommandations dans un rapport. Le rapport, bien accueilli par le ministère de la Justice de la Gambie, a conclu que pour que la Commission vérité, réconciliation et réparation puisse rendre justice aux femmes et filles gambiennes, elle doit reconnaître et traiter les racines profondes de la violence sexuelle et basée sur le genre dans la société gambienne, qui existaient bien avant la dictature et persistent encore aujourd'hui.

En 2016, les partenaires de la GIJTR ont créé l'**Académie de justice transitionnelle de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)** dans le but de mettre à la disposition des personnes survivantes, des militant-es et universitaires les compétences et ressources nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de justice transitionnelle dans leurs communautés locales en vue de sensibiliser l'opinion sur les concepts de justice transitionnelle et de s'assurer que ces processus répondent aux besoins des personnes survivantes. Par le biais de l'Académie, la GIJTR apporte un soutien technique et financier à divers praticien·nes travaillant avec des personnes survivantes de violations des droits humains dans la région MENA, y compris un partenaire local qui a organisé des ateliers avec d'anciennes détenues syriennes afin d'accroître leur compréhension des différents types de documentation, de l'utilisation des preuves à des fins de justice et de guérison, ainsi que de leurs droits dans le cadre de ces processus. Les interventions des personnes participantes ont

souligné l'importance des ateliers, qui ont aidé à renforcer un sentiment de pouvoir d'agir parmi les femmes participantes.

Après le massacre du stade en **Guinée** en 2009, qui a vu la mort d'au moins 150 civils et des agressions sexuelles commises à l'encontre de nombreuses femmes et filles, la GIJTR a collaboré avec l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA) pendant six ans pour renforcer leurs capacités dans divers domaines de la justice transitionnelle, y compris l'établissement de la vérité de manière participative, la santé mentale et le soutien psychosocial, la commémoration, la justice de genre, ainsi que la prévention des atrocités. Avec l'appui de la GIJTR, l'AVIPA a mis en place des groupes de soutien psychosocial pour les personnes survivantes de VSLC, les a fait participer à des ateliers de « cartographie corporelle » par le biais de l'art et à des activités de sensibilisation, a milité à leur côté pour l'ouverture du procès du massacre du stade récemment lancé et a créé une ligne d'assistance téléphonique permettant aux femmes et aux filles de signaler les incidents de violences sexuelles et basées sur le genre en cours, et de se voir orienter vers des services spécialisés de soutien psychosocial, médical et juridique.

Enfin, pour partager les leçons tirées de ces situations et d'autres, la GIJTR a produit **un grand nombre de boîtes à outils et de documents** décrivant des approches holistiques centrées sur les personnes survivantes afin d'aider les personnes survivantes de VSLC par le biais de mécanismes formels et informels de justice transitionnelle. Parmi ces documents figure « Vérité, pain et thé : Une boîte à outils pour la réintégration des femmes survivantes de violences sexuelles liées à un conflit et des enfants nés de ces guerres », un outil de cartographie corporelle qui vise à sensibiliser aux histoires des survivantes et diffuser des stratégies de plaidoyer basées sur les droits, et un outil sur les femmes et la justice transitionnelle, proposant des recommandations formulées par des organisations de base dirigées par des femmes en vue d'une participation significative des femmes aux processus de justice transitionnelle.

### 3. Termes clés

**Victime, personne survivante :** Cette boîte à outils emploie aussi bien le terme « victime » que « personne survivante » pour désigner les personnes ayant subi des VSLC, soulignant que l'usage de ces termes peut varier selon le contexte et que l'identification d'une personne en tant que « victime » ou « personne survivante » dépend principalement de sa préférence et de sa propre identification de soi. Le terme « victime » est souvent utilisé en référence à l'incident de victimisation et au contexte juridique, et pour refléter la triste réalité que toutes les victimes de VSLC ne survivent pas à ces crimes. Le terme « personne survivante » met l'accent sur la résilience et la valorisation du rôle des personnes ayant souffert des violences sexuelles. Plus courant dans les milieux du soutien psychologique et social, il est donc utilisé de façon récurrente dans cette boîte à outils.

**Approche centrée sur les personnes survivantes :** Une approche centrée sur les personnes survivantes consiste à reconnaître et à privilégier les droits, les besoins, les priorités et les capacités des personnes qui ont subi des VSLC. Cette méthode vise à créer un environnement favorable, assurant sécurité et dignité, pour favoriser le rétablissement de la personne survivante et renforcer sa capacité de décision concernant les interventions possibles.

**Approche prenant en compte les traumatismes :** Un traumatisme découle d'un événement, d'une série d'événements ou d'un ensemble de circonstances vécus par une personne comme néfastes ou mettant sa vie en danger. Bien qu'elle soit propre à chaque individu, l'expérience d'un traumatisme peut généralement avoir des conséquences néfastes durables, limitant la capacité de l'individu à fonctionner normalement et à parvenir à un état de bien-être mental, physique, social, émotionnel et spirituel. Une approche tenant compte

“

Il y avait des organisations et des personnes qui recueillaient nos histoires et nous interrogeaient sans jamais nous dire pourquoi elles collectaient ces informations

”



des traumatismes a pour but d'accroître la sensibilisation des praticien·nes à la façon dont le traumatisme peut affecter négativement les individus et les communautés, ainsi que leur capacité à se sentir en sécurité ou à établir des relations de confiance avec les services de soutien et leur personnel.

**Approche tenant compte de la dimension de genre :** Une approche tenant compte de la dimension de genre consiste à respecter la dignité et le sentiment d'identité personnelle de chaque personne survivante, à reconnaître l'impact de la dimension de genre sur les expériences vécues par les personnes survivantes, à laisser une place aux personnes survivantes et aux crimes historiquement marginalisés, tout en admettant la diversité des impacts que le conflit et la violence peuvent avoir sur les personnes en raison de leur identité de genre.

**Réseaux de personnes survivantes :** Il s'agit de réseaux visant à créer une solidarité entre les personnes survivantes en offrant un espace d'échange et d'entraide. Les réseaux de personnes survivantes peuvent aider ces dernières à avoir accès aux soins nécessaires, à partager leur mémoire collective sur leurs expériences et à promouvoir leurs objectifs collectifs à travers des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation.

**Organisations de la société civile :** Animées par des personnes unies par un intérêt commun, ces groupes de citoyen·nes bénévoles à but non lucratif s'organisent à l'échelle locale, nationale ou internationale pour fournir une divers services et fonctions humanitaires, relayer les préoccupations des citoyen·nes auprès des pouvoirs publics, surveiller les politiques et encourager la participation politique au sein de leurs communautés.

**Justice et établissement des responsabilités :** Cette notion désigne les modes par lesquels on assure l'établissement des responsabilités, la restauration et la pleine jouissance des droits humains des personnes victimes d'un crime. La justice peut revêtir différentes formes et être réalisées à l'aide de divers outils, notamment les mécanismes de justice transitionnelle, l'établissement de la vérité, la commémoration, la réparation, les recours effectifs, la reconnaissance ou la prise de conscience des crimes et violations, les procédures judiciaires formelles civiles ou pénales, ainsi que les formes de justice informelle et traditionnelle.

**LGBTQI+ :** Acronyme désignant les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queers, le signe « + » représente les personnes aux identités OSIGEGCS variées, englobant celles qui emploient d'autres termes pour se définir.

#### **4. Introduction aux concepts de justice transitionnelle**

**Le terme « justice transitionnelle » fait référence aux mécanismes et processus conçus pour traiter les atteintes et violations massives survenant au cours d'une période spécifique. Ces approches offrent aux sociétés sortant de périodes de conflit ou de régimes autoritaires une manière constructive de faire face aux répercussions des violations des droits humains. Il est essentiel que la justice transitionnelle soit un processus centré sur les personnes survivantes, mettant l'accent sur la réparation et la reconnaissance, tant pour les individus que pour la société dans son ensemble. Son objectif ultime est l'établissement d'une société juste, digne et réconciliée. Ancrée dans les principes de la justice et des droits humains, la pratique de la justice transitionnelle se concentre spécifiquement sur la réparation du tissu social au sens large, usé par la violence et la répression au fil du temps.**

Les processus de justice transitionnelle visant à remédier aux violations des droits humains et aux atrocités de masse nécessitent une combinaison unique et spécifique de mécanismes pour favoriser une paix à long terme, juste et durable. Ces mécanismes se regroupent souvent autour des cinq piliers de la justice transitionnelle : la vérité, la justice, les réparations, la garantie de non-répétition et la commémoration. Ces cinq piliers se soutiennent mutuellement, chacun d'entre eux contribuant à la mise en place d'un processus holistique qui favorise la réconciliation, prévient la répétition de la violence et assure l'établissement des responsabilités au bénéfice des personnes survivantes et des victimes.

## **Vous trouverez ci-dessous les mécanismes de soutien les plus courants associés aux cinq piliers de la justice transitionnelle :**

**Vérité.** La reconnaissance et la documentation des violations est importante, tant au niveau individuel pour les victimes et les personnes survivantes qu'à un niveau social plus large afin d'éviter le déni ou la répétition des violations.

**Les initiatives** d'établissement de la vérité impliquent souvent la création de commissions de vérité spécialisées ou de programmes d'établissement de la vérité à l'échelle nationale, conçus pour fonctionner en marge du système judiciaire afin de découvrir des informations sur la nature des violations des droits humains, de s'attaquer aux causes profondes du conflit, d'offrir aux personnes survivantes un cadre pour partager leurs expériences et de formuler des recommandations pour remédier aux violations généralisées des droits humains.

**Justice.** Cette notion implique l'identification et la poursuite des auteurs de violations graves des droits humains et de crimes internationaux. Bien qu'il s'agisse d'une forme de rétribution, la « justice » dans ce sens est également une reconnaissance supplémentaire des violations subies par les victimes et les personnes survivantes, et peut servir de moyen de dissuasion face à des violations similaires.

**Les poursuites pénales**, qui impliquent l'enquête et le jugement des personnes accusées de violations graves des droits humains devant un tribunal, constituent un mécanisme clé à cet égard. De telles poursuites peuvent avoir lieu devant des tribunaux nationaux, internationaux, hybrides ou mixtes, impliquant la participation à la fois d'acteurs locaux et étrangers.

**Réparation.** Les réparations, qui constituent un processus essentiel, peuvent prendre différentes formes, notamment la restitution, l'indemnisation et la réadaptation, octroyées aux individus et aux groupes. Il peut s'agir de réparations matérielles et symboliques, qui constituent une reconnaissance tangible qu'un préjudice a été subi et qu'une tentative de dédommagement a eu lieu. À un niveau social plus large, les réparations peuvent renforcer l'empathie à l'égard des victimes et des personnes survivantes.

**Les réparations** comprennent des régimes d'avantages sociaux matériels et symboliques, administrés par les autorités judiciaires et administratives, destinés aux victimes de violations des droits humains et visant à remédier aux conséquences à long terme de la violence ou des violations des droits subies. Ces avantages peuvent inclure l'indemnisation financière, la restitution de biens perdus ou volés, l'accès à des soins médicaux ou à des services psychosociaux, la mise en place de programmes éducatifs et de soutien aux moyens de subsistance, des excuses officielles, ainsi que la construction de monuments commémoratifs et de musées, cette liste n'étant pas exhaustive.

**Garantie de non-répétition.** Il s'agit ici de réformer les lois et les institutions qui ont participé aux atrocités passées ou qui n'ont pas permis d'y remédier et de les prévenir.

**Les réformes institutionnelles** visent à remédier aux pratiques systémiques de violation des droits ou de corruption au sein des institutions fondamentales d'un pays, telles que les forces de l'ordre, le système judiciaire, les organes de gouvernance et les forces armées. De telles réformes peuvent prévoir le renvoi d'individus accusés de violations des droits humains, visent à restaurer la confiance du public dans les institutions centrales d'une nation, et encouragent une culture de responsabilité parmi les personnes travaillant dans les institutions. Ces réformes témoignent d'un engagement envers le principe de non-répétition.

**Commémoration.** Il s'agit d'un processus de perpétuation de la mémoire. Les projets de commémoration et de mémoire peuvent prendre des formes variées et visent généralement à reconnaître les victimes et à contribuer à un effort plus large de promotion de la réconciliation et de la cohésion sociale.

Les initiatives de **commémoration** peuvent inclure une reconnaissance symbolique des victimes, la sensibilisation du grand public et des générations à venir sur les violations passées des droits humains et la préservation de la mémoire pour élever la conscience morale et empêcher que des atrocités ne se reproduisent à l'avenir. Les monuments commémoratifs et les musées offrent souvent aux membres des diverses communautés l'opportunité d'exprimer les différentes réalités entourant leur expérience des conflits.

## Approches formelles et informelles de la justice transitionnelle

Dans le cadre de la justice transitionnelle, il existe à la fois des approches formelles et informelles pour chacun des cinq piliers.

Les approches formelles, organisées par l'État ou un organisme régional ou international, se concentrent généralement sur des stratégies de justice transitionnelle à grande échelle, telles que l'établissement des responsabilités des auteurs principaux des atrocités commises dans le passé ou le rétablissement des faits historiques concernant les violations des droits humains commises dans le passé, parfois au détriment de la participation ou de l'inclusion des citoyen-ne-s marginalisé-es.

Souvent, les approches informelles au niveau local peuvent compléter ou combler les lacunes observées au niveau des approches plus formelles et, parfois, une participation à une approche locale peut servir de tremplin à la participation à une approche plus formelle. Les approches informelles ou locales, variant selon le contexte, sont généralement plus à l'écoute des besoins des communautés et sont souvent menées par des acteurs non publics, tels que des organisations de la société civile.

Une mise en œuvre efficace des mécanismes de justice transitionnelle nécessite la participation d'une large palette d'acteurs. Cependant, lorsque les dispositifs formels ne sont pas soutenus ou initiés par les gouvernements, les organisations de la société civile et les réseaux de personnes survivantes peuvent être à l'origine d'initiatives ayant un impact significatif.

Les initiatives de justice transitionnelle sont présentes partout dans le monde, dans des contextes très divers. Les exemples suivants concernent des pays émergents d'un conflit et visent à donner un aperçu de la manière dont différents pays et contextes ont tenté de s'attaquer aux VSLC et des défis qu'ils ont rencontrés lors de la mise en œuvre :

### Voici quelques exemples d'approches formelles et informelles au sein des cinq piliers de la justice transitionnelle :

#### Vérité

- Commissions de vérité établies par l'État, affaires judiciaires, organes d'établissement des faits et programmes éducatifs à l'échelle nationale.
- Réunions et dialogues municipaux et locaux, collecte et préservation de récits historiques oraux, mise en place d'archives locales et campagnes de sensibilisation aux violations des droits humains survenues.

#### Justice

- Affaires traitées devant la Cour pénale internationale (CPI), les tribunaux internationaux, les tribunaux hybrides, poursuites pénales au niveau national et cas relevant de la compétence universelle.
- Processus de justice traditionnelle, qui sont des pratiques coutumières généralement développées et acceptées par les communautés sur une longue période comme moyen d'offrir une réparation aux victimes de violations spécifiques.



<b>Réparations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mécanismes formels peuvent être symboliques : commémorations nationales, monuments ou excuses officielles présentées par l'État. Ils peuvent aussi être matériels et prendre la forme d'indemnisations monétaires, d'une assistance médicale, de la mise en place d'infrastructures pour les communautés et de restitution de terres.</li> <li>• Bourses d'études et soutien à l'éducation, programmes de formation professionnelle et reconstruction des maisons des victimes.</li> </ul>
<b>Garanties de non-répétition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification approfondie et épuration administrative par l'État, réforme du secteur de la sécurité, programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et réforme judiciaire.</li> <li>• Initiatives visant à renforcer le rôle de la société civile, à mettre fin au harcèlement de ses acteurs, à renforcer le pouvoir d'agir des femmes, des filles et des minorités traditionnellement exclues de la protection juridique et fournir un récit ou une commémoration des événements par le biais de supports culturels et artistiques.</li> </ul>
<b>Com-mémoration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journées officielles de commémoration, conservation des lieux des atrocités et renommer des espaces publics</li> <li>• Monuments commémoratifs érigés de manière improvisée, programmes communautaires d'histoire orale, projets de fresques murales et de confection de couvertures matelassées en hommage aux victimes, expositions photographiques et documentaires, ainsi que jardins commémoratifs communautaires.</li> </ul>

Pour faire face aux conséquences d'un conflit armé interne de plusieurs décennies, la **Colombie** a emprunté une voie ambitieuse vers la paix, la réconciliation et la justice, en mettant en œuvre l'accord de paix global de 2016 conclu entre le gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple (FARC-EP)<sup>7</sup>. Le processus de paix et l'accord qui en a résulté ont mis l'accent sur les droits des victimes à l'établissement des responsabilités, à la vérité, et à la réparation. Si un certain soulagement a été apporté aux victimes, la mise en œuvre s'est également heurtée à des obstacles importants. Les VSLC étaient généralisées tout au long du conflit, et les organisations de la société civile locale ainsi que les défenseur·es des victimes ont noté que ces violences étaient révélatrices d'échecs systémiques et le prolongement de l'oppression patriarcale constante<sup>8</sup>. Bien qu'il y ait eu quelques progrès dans la lutte contre les VSLC grâce à une visibilité accrue, à des enquêtes et à un militantisme qui ont abouti à des actions dans le processus législatif et à une poignée de verdicts, le niveau d'impunité demeure élevé, les mesures préventives font défaut, et il est nécessaire de renforcer les mesures d'enquête et d'appliquer des sanctions plus sévères<sup>9</sup>.

En 2015, le **Sri Lanka** s'est engagé à rechercher la vérité, la justice et l'établissement des responsabilités pour offrir réparation aux victimes. Cette promesse incluait la mise en place de quatre processus de justice transitionnelle : un mécanisme pour retrouver les personnes disparues, un service chargé des réparations, une commission de vérité et un mécanisme judiciaire. À ce jour, seuls deux des quatre processus de justice transitionnelle ont été établis, le Bureau des personnes disparues et le Bureau des réparations, et n'ont pas bénéficié d'un soutien suffisant<sup>10</sup>. Cette situation a considérablement érodé la confiance des citoyen·nes et des victimes dans l'engagement des pouvoirs publics à l'égard des objectifs de justice transitionnelle.

La Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Macédoine du Nord et la Serbie, collectivement les **Balkans occidentaux**, se sont engagés dans diverses initiatives de justice transitionnelle et de réconciliation pour faire face à l'héritage des guerres des années 1990 et aux profondes divisions qui persistent. Au-delà des procès très médiatisés menés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la promotion de la réconciliation, en particulier au niveau communautaire, a été largement couronnée de succès grâce à l'établissement de la vérité, à l'art et à la culture, à la commémoration, au dialogue et à l'éducation<sup>11</sup>. Ces efforts témoignent du rôle que la société civile peut jouer pour compléter, approfondir et élargir la portée d'un processus formel de justice transitionnelle par le biais d'approches informelles.

En 2017, le dictateur Yahya Jammeh a quitté la **Gambie** et le pays s'est engagé dans un processus de justice transitionnelle. Le gouvernement nouvellement élu a mis en place un mécanisme de réforme du secteur de la sécurité, une commission d'enquête sur les transactions financières de l'ancien dictateur, la Commission de révision de la Constitution, et la Commission vérité, réconciliation et réparation. Bien que des progrès aient été accomplis, un certain nombre de questions importantes, telles que la sécurité des femmes participant aux mécanismes, ont remis en cause le processus.

Le **Kenya** a connu d'importantes violences postélectorales en 2007-08, y compris des violences sexuelles. Plusieurs démarches de justice transitionnelle ont offert la perspective de faire progresser l'établissement des responsabilités en réponse à ces violences. Parmi ces dernières figuraient la mise en place de la Commission de vérité et réconciliation (2008-13), des procédures devant la CPI (2010-15), des excuses officielles du Président Kenyatta et la promesse de créer un Fonds de justice réparatrice (2015) pour l'octroi de réparations. Toutefois, les résultats de la Commission de vérité et réconciliation et ses nombreuses recommandations ont été bloqués au Parlement ; les chefs d'accusation portés par la CPI contre six auteurs ont été soit retirés, soit non confirmés, sur fond d'accusations d'intimidation de témoins ; la promesse de réparations est restée lettre morte ; et les tribunaux nationaux n'ont, pour la plupart, pas réussi à traiter les crimes commis après les élections. Constatant les traumatismes continus et les difficultés économiques rencontrés par les femmes survivantes des violences postélectorales, plusieurs organisations de la société civile ont uni leurs forces pour leur fournir un appui. Plutôt que de demander des comptes à des individus pour les crimes sexuels, le groupe a poursuivi l'État du Kenya en justice pour son manquement à ses obligations en matière de respect des droits humains. En 2013, six femmes et deux hommes ont engagé des poursuites contre le gouvernement kényan pour négligence. En 2020, la Haute Cour du Kenya a reconnu l'État coupable. Selon un communiqué de presse de Physicians for Human Rights, la cour a conclu que le gouvernement était coupable de ne pas avoir mené d'enquêtes et de poursuites indépendantes et efficaces concernant les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) commises lors des violences postélectorales<sup>12</sup>. Cette décision importante constitue un exemple encourageant pour d'autres personnes survivantes, qui pourraient désormais être incitées à poursuivre leur quête de justice concernant ces crimes du passé dans le cadre d'une procédure judiciaire. Elle envoie également un message à la police sur la nécessité d'entreprendre des réformes pour garantir des enquêtes appropriées sur les crimes sexuels.

## 5. Réformes proposées

La GIJTR a constaté que la majorité des changements positifs en matière de vérité, justice et guérison dans les cas de VSLC sont le fruit des efforts soutenus des personnes survivantes et de leurs communautés. Reconnaissant l'importance de l'appropriation locale tant pour traiter efficacement les crimes de VSLC que pour obtenir des changements significatifs à travers les processus de justice transitionnelle, voici une série de suggestions de réforme, basées sur les expériences passées de justice transitionnelle. Elles ont pour but de garantir que les processus de justice transitionnelle soient réellement accessibles aux personnes survivantes de VSLC, répondent aux besoins spécifiques de ces dernières et s'attaquent aux causes profondes des VSLC. Ces suggestions de réforme peuvent être considérées comme une compilation de leçons tirées des processus antérieurs de justice transitionnelle en relation avec les VSLC et utilisées pour évaluer les cadres publics existants et plaider en faveur de changements spécifiques au sein des processus de justice transitionnelle ou des législatures nationales afin de mieux soutenir les personnes survivantes de VSLC<sup>13</sup> :

- Veiller à ce que le cadre législatif assure une protection adéquate en matière de genre, sans aucune disposition discriminatoire, et, en particulier, que l'homosexualité et les relations homosexuelles ne soient pas érigées en infractions pénales.
- Garantir l'accès à la justice des personnes survivantes de VSBG et renforcer les efforts visant à mettre fin à l'impunité.
- Veiller à ce que tous les programmes de réparation soient centrés sur les victimes et tiennent compte des questions de genre.
- Garantir que les programmes de réconciliation découlent de vastes consultations menées par les communautés, de la planification à la mise en œuvre.
- Intensifier les programmes destinés à sensibiliser la population, au niveau local, aux violences sexuelles et basées sur le genre.
- Prendre des mesures pour renforcer la valorisation du rôle des femmes et soutenir l'équité de genre, ainsi qu'une représentation équitable dans les secteurs public et privé.
- Intégrer dans les cursus scolaires une formation exhaustive sur le genre, la sexualité, et la santé reproductive, afin de développer la conscience des droits et de la santé sexuels et reproductifs.
- Renforcer les efforts pour garantir la disponibilité de services de santé sexuelle et reproductive de qualité, répondant également aux besoins des groupes vulnérables.
- Redoubler d'efforts pour offrir un soutien et une protection aux groupes et communautés socialement vulnérables, y compris les personnes LGBTQIA+.

## Endnotes

- 1 « L'expression " violences sexuelles liées aux conflits " recouvre des actes tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le mariage forcé, ainsi que toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons, et ayant un lien direct ou indirect avec un conflit. Ce lien peut tenir au profil de l'auteur, qui est souvent rattaché à un groupe armé, étatique ou non, entités terroristes comprises ; au profil de la victime, qui souvent appartient ou est soupçonnée d'appartenir à une minorité politique, ethnique ou religieuse, ou est prise pour cible en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée ; au climat d'impunité qui accompagne souvent l'effondrement de l'État, les répercussions transfrontières comme les déplacements de populations ou la traite des personnes ou les violations d'accords de cessez-le-feu. Cette expression inclut également la traite des personnes à des fins de violences sexuelles ou d'exploitation sexuelle lorsque ces faits surviennent en temps de conflit ». Rapport relatif aux violences sexuelles liées aux conflits, Secrétaire général des Nations Unies (S/2019/280).
- 2 Johnson K, Asher J, Rosborough S, et al., « Association of Combatant Status and Sexual Violence With Health and Mental Health Outcomes in Postconflict Liberia », JAMA 2008;300(6):676–690 (2008), <https://jamanetwork.com/journals/jama/fullarticle/182379>.
- 3 Kiss, L., Quinlan-Davidson, M., Pasquero, L., et al., « Male and LGBT survivors of sexual violence in conflict situations: a realist review of health interventions in low-and middle-income countries, » Conflict and Health 14, 11 (2020), <https://doi.org/10.1186/s13031-020-0254-5>.
- 4 Assemblée générale des Nations Unies, « Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire » : résolution adoptée par l'Assemblée générale le 21 mars 2006, A/RES/60/147, <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n05/496/43/pdf/n0549643.pdf?token=i79E0AuRQTa6k-FaP1&fe=true>.
- 5 Propos de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence sexuelle en temps de conflit : <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/state-ment/remarks-of-srsg-patten-at-unga76-side-event-preventing-addressing-conflict-related-sexual-violence-as-a-tool-of-war-co-hosted-by-the-office-for-global-womens-issues-us-department-of-state-search-f/>
- 6 Peace Agreements Database, « Final Agreement to End the Armed Conflict and Build a Stable and Lasting Peace », <https://www.peaceagreements.org/wview/1845/Final%20Agreement%20to%20End%20the%20Armed%20Conflict%20and%20Build%20a%20Stable%20and%20Lasting%20Peace>.
- 7 The Council on Foreign Relations, « Colombia's Civil Conflict », <https://www.cfr.org/backgrounder/colombias-civil-conflict>.
- 8 Esther Marina Gallego Zapata, Ruta Pacífica de las Mujeres « Colombia Case Study », <https://gijtr.org/our-work/justice-truth-healing-crsv-survivors>.
- 9 Ibid.
- 10 HCDH, « Sri Lanka: Experts dismayed by regressive steps, call for renewed UN scrutiny and efforts to ensure accountability », <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2021/02/sri-lanka-experts-dismayed-regressive-steps-call-renewed-un-scrutiny-and>.
- 11 Huma Haider, « Transitional justice and reconciliation in the Western Balkans: Approaches, impacts and challenges », 25 janvier 2021, <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/20.500.12413/16471>.
- 12 Physicians for Human Rights, « Kenya Submission to the United Nations Special Rapporteur on Violence against Women, its Causes and Consequences Ms. Dubravka Šimonović », 31 décembre 2020, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Women/SR/RapeReport/CSOs/166-kenya.pdf>
- 13 Ces propositions de réforme sont extraites du rapport alternatif « WILL TRRC Shadow Report on SGBV » élaboré par Women in Liberation and Leadership, disponible sur <https://www.womeninliberation.org/reports>.

